



# Inscriptions à l'école de GENILLE pour la rentrée 2024

Sont concernés les enfants nés en 2022 entrant en TPS, les enfants nés en 2021 entrant en PS,  
et les nouveaux arrivants.

Les inscriptions des enfants qui fréquenteront l'école à la rentrée prochaine  
se font de manière dématérialisée du 2 avril au 5 mai 2024.

Les familles doivent contacter la mairie ou consulter le site de leur commune de résidence.

Céré-la-Ronde : [viescolaire@cere-la-ronde.fr](mailto:viescolaire@cere-la-ronde.fr) 02 47 94 23 61

Genillé : [mairie@genille.fr](mailto:mairie@genille.fr) 02 47 59 50 21

Le Liège : [mairie@le-liege.com](http://mairie@le-liege.com) 02 47 59 74 38

**Les familles n'ayant pas les outils ou accès à internet peuvent se rendre directement à la mairie de leur commune de résidence.**

**Vous devrez vous munir de :**

- votre livret de famille,
- du carnet de santé (vaccinations à jour) de votre enfant,
- et éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée par votre enfant.
- **En cas de séparation, il sera demandé l'ordonnance de justice concernant l'autorité parentale.**